



CONSULAT GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO À ANVERS

Le Consul Général

Discours à l'occasion de la journée de commémoration du Genocost du 2 août 2024

Mesdames et Messieurs représentants des corps diplomatiques et consulaires,

Très chers partenaires économiques, commerciaux, scientifiques et culturels,

Distingués invités,

Je tiens à vous dire tout le bonheur que je ressens de pouvoir à nouveau profiter de votre présence après la cérémonie de la présentation officielle de nos locaux et le dîner qui s'en était suivi le 12 juillet dernier. Au nom de toute l'équipe du Consulat Général de la République Démocratique du Congo (RDC) à Anvers et au mien propre, je vous dis grand merci.

La partie orientale de la RDC est devenue le théâtre des opérations militaires choisi par certains voisins, notamment le Rwanda, dans le cadre de leur politique de prédation sur les ressources naturelles que regorge ce plus grand pays d'Afrique centrale. Des violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire s'y commettent. Le Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo, les qualifie, je cite, « *des chapitres les plus tragiques de l'histoire récente de la RDC, voire de l'Afrique toute entière* ». Le rapport Mapping ainsi que différents rapports onusiens non partisans de ces dernières années sont le point de départ du processus de l'établissement de la vérité sur les crimes de masse commis au Congo-Kinshasa et de la lutte contre l'impunité des crimes impardonnables. A ce jour, la prédation sur les ressources naturelles de la RDC a donné la mort à environ 12 millions des congolais.

L'exécutif national de la RDC, par le truchement de SEM Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat, a choisi le 2 août comme date pour la commémoration du Génocide congolais pour des fins économiques (Genocost). Pourquoi le 2 août donc ? D'abord, cette

date fait référence à la rébellion du 2 août 1998 soutenue, comme précédemment souligné, par certains Etats voisins de la RDC, notamment le Rwanda. Ensuite, cette date est la reconnaissance de l'histoire tragique récente de la RDC qui interpelle l'humanité toute entière.

Cette initiative prise par l'Etat congolais démontre sa volonté de prendre en compte les victimes, de leur accorder une place de choix et de leur faire jouer un rôle de premier rang, un rôle actif donc. C'est une façon pour notre pays d'entretenir et de faire partager le devoir de mémoire sur ce qui s'est passé et continue à se passer à l'Est de la RDC. Le devoir de mémoire est un pilier de la justice transitionnelle. Les mécanismes de ce dernier doivent être initiés de l'intérieur et de l'extérieur. Notre pays a commencé par initier ces mécanismes.

De vous nos partenaires, nous attendons une politique de soutien auxdits mécanismes. Il semble important d'intégrer la justice transitionnelle dans vos politiques à l'égard de la RDC et de travailler avec les autorités congolaises sur la mise en place du nouveau processus de justice transitionnelle. Votre soutien technique et logistique aux réformes institutionnelles initiées par le Président de la République au Congo-Kinshasa est également nécessaire pour mettre fin à la guerre qui nous est imposée injustement par certains voisins.

Vous rendrez service, non seulement à la RDC mais aussi à l'humanité toute entière, en poursuivant en justice les présumés auteurs des violations graves des droits de l'homme et du DIH commises en RDC, qui se trouveraient sur vos territoires, sur base de la compétence universelle ou devant la Cour pénale internationale. Ceci contribuera également à la fin de l'impunité totale à l'égard des auteurs des violations graves des droits de l'homme, et à élaguer ou surmonter la difficulté posée par la complexité des crimes internationaux à enquêter et à poursuivre. Aussi, la particularité des crimes commis en RDC, qui ont causé aussi bien des dommages matériels qu'immatériels, nécessite un appui financier au fonds d'indemnisation du gouvernement congolais en faveur des victimes des atrocités de l'Est de la RDC par nos partenaires. Votre volonté fera avancer les choses et contribuera à assurer la non-répétition des crimes dans la partie orientale de notre pays.

Je vous remercie.